

ZITOUNA TAKAFUL
Société Anonyme au capital de 25.000.000 dinars
Identifiant Unique N°: 1183749/M

CONVOCATION
A l'Assemblée Générale Ordinaire
N°13 DU 29/04/2021

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 29 avril 2021 à 16 heures** au siège social de Banque ZITOUNA sise à Boulevard Qualité de la vie, le Kram 2015, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2020.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020.
3. Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2020.
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.
5. Dotation au fonds social.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2020.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2021.
9. Approbation du budget supplémentaire relatif aux jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2020.
10. Fixation des montants des jetons de présence des Administrateurs et des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.
11. Renouvellement du Mandat de Monsieur Mounir TLILI, Membre du Comité de Supervision Sharaique.
12. Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2021.
13. Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

**PROJET DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29/04/2021**

PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2020, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 et quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire

Mise aux voix, cette résolution est adoptée....

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Comité de Supervision Sharaique

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique relatif à l'exercice 2020,

Mise aux voix, cette résolution est

QUATRIEME RESOLUTION : Dotation au fonds social

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de doter, désormais, le fonds social ZITOUNA TAKAFUL d'un prélèvement annuel de

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2020

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices nets de l'exercice 2020 comme suit :

1- Résultat de l'Opérateur

Résultat de l'exercice 2020	5 427 361
Réserve légale 5%	271 368
Solde 1	5 155 993
Réserves pour réinvestissement exonéré
Solde 2
Prélèvement pour fonds social
Solde 3
Report à nouveau

2- Résultats du fonds des Adhérents

Surplus de l'exercice 2020	1 630 164
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés	0
Solde 1	1 630 164
Réserves pour réinvestissement exonéré
Solde 2
Provision d'équilibrage
Solde 3
Surplus du fonds des adhérents reporté

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION : Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires bruts des Membres du Comité de Supervision Sharaique au titre de l'exercice 2021 à, qui serait réparti comme suit :

- Le Président du Comité de Supervision Sharaique : Le Président du Comité perçoit une rémunération annuelle nette de
- Les Membres du Comité de Supervision Sharaique : Chaque Membre du Comité perçoit une rémunération annuelle nette de

Les Membres du Comité de Supervision Sharaique perçoivent, en outre, une indemnité de présence nette de dinars. Cette indemnité est servie à chaque Membre au terme de chaque réunion du Comité de Supervision Sharaique.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation du budget supplémentaire relatif au jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut du budget supplémentaire relatif aux jetons de présence de l'exercice 2020 à

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des Administrateurs et des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'allocation d'un budget brut deau titre de jetons de présence de l'exercice 2021, qui serait réparti comme suit :

1- Le Conseil d'Administration :

- Le Président du Conseil d'Administration : Le Président du Conseil d'Administration perçoit un montant brut de
- Les Administrateurs : Chaque Administrateur perçoit un montant brut de

2- Les Comités émanant du conseil d'Administration (Comité Risques, Comité de Nomination et de Rémunération, Comité de Placement et Comité Permanent d'Audit)

- Les Présidents des Comités : Le Président de chaque Comité perçoit un montant brut de
- Les Membres des Comités : Chaque Membre de chaque Comité perçoit un montant brut de

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de Monsieur Mounir TLILI, Membre du Comité de Supervision Sharaique

L'Assemblée Générale Ordinaire décide

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION : Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire décide,

- Taux de commission Wakala :
- Taux de commission Moudharba :

ONZIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur en qualité d'Administrateur en remplacement du feu Monsieur Ibrahim HAJJI.

Monsieur Exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat du feu Monsieur Ibrahim HAJJI qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à